



Brest, le 3 mai 2019

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Amicales de retraités du CM Arkea

Le contrat santé Mutarkéa Senior souscrit par le CCE de l'UES Arkade au bénéfice des retraités du Groupe évoluera prochainement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous devons en effet mettre les garanties du contrat en conformité avec celles du panier de soins 100% Santé mis en place par le Gouvernement.

A cette occasion et d'ici cette date, nous allons effectuer une étude de garanties plus large et balayer l'ensemble des prestations de notre contrat.

Un certain nombre de vos adhérents étant couverts par notre contrat, nous proposons de solliciter leur opinion sur les évolutions qu'ils souhaiteraient (y compris de manière optionnelle et donc payante).

Pour ce faire, il nous semble plus efficace de solliciter vos services et de recueillir les quelques contributions qui nous seraient proposées par votre intermédiaire. Nous vous remercions de nous faire part de vos éventuels retours d'ici le 15 juin.

Nous prenons le soin de préciser, qu'en dernier ressort, c'est bien le CCE qui décidera des évolutions du contrat, notamment eu égard au maintien nécessaire de son équilibre financier.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous adresse mes plus sincères salutations.

Le Président de la Commission Prévoyance du CCE  
Romain GERGAUD